



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 43583

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation extrêmement préoccupante des associations accueillant des objecteurs de conscience, ce qui est le cas notamment des associations culturelles bretonnes. Celles-ci avancent aux objecteurs de conscience les indemnités prévues, ces sommes leur étant ensuite remboursées par l'Etat. Or, pour certaines associations, aucun remboursement n'est intervenu depuis 1994. Cette situation, en fragilisant leur trésorerie déjà limitée, met en danger leur propre fonctionnement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître dans quel délai et suivant quelles modalités il envisage de procéder au remboursement des sommes avancées par les associations culturelles bretonnes pour l'accueil des objecteurs de conscience.

Texte de la réponse

Les services du ministère de la culture ne reconnaissent pas les difficultés financières qui résultent des délais de remboursement par l'administration des avances de trésorerie consenties par des associations de culture bretonne pour le paiement de la solde des objecteurs de conscience qui y effectuent leur service national. Il est vrai que les objecteurs sont de plus en plus nombreux à souhaiter une affectation dans les associations culturelles pour les aider dans l'accomplissement de leur mission, mais également que les crédits disponibles chaque année à cet effet pour être transférés du ministère du travail et des affaires sociales au ministère de la culture - comme aux autres ministères employeurs - n'ont pas suivi cette évolution. Néanmoins, si les efforts consentis depuis 1995 pour honorer les engagements pris n'ont pas modifié de manière très sensible les délais de remboursement, un effort budgétaire supplémentaire sera fait avant la fin de 1996 pour améliorer la situation financière de ces associations.

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43583

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5241

Réponse publiée le : 18 novembre 1996, page 6027